

**Arrêté n° 2025-075
Chilly, le 20-10-2025**



Tél : 04 50 22 91 03
Mél : secretariat@chilly.fr

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 074-217400753-20251020-2025_075-AU

OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION COMMUNE DE CHILLY.
Chemin rural dit du Plat du Mont et chemin rural dit de Chatillon.

Le Maire de la Commune de Chilly,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation de l'ensemble des véhicules sur le territoire de la Commune de Chilly **dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable du secteur « Les Trèges » aux abords des chemins ruraux dits du Plat du Mont et de Chatillon.**

ARRÊTE

ARTICLE 1

Durant la période allant du mercredi 22 octobre 2025 au vendredi 28 novembre 2025 inclus, pour une durée de 37 jours, dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable du secteur « Les Trèges », la circulation de tous les véhicules empruntant les chemins ruraux dits du Plat du Mont et de Chatillon sera réglementée.

ARTICLE 2

Les chemins ruraux ci-après seront fermés à la circulation :

- Chemin rural dit du Plat du Mont ;
- Chemin rural dit de Chatillon.

ARTICLE 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « DEGEORGES TP », en charge des travaux, en accord avec la mairie.

ARTICLE 4

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit à proximité des travaux.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier, pour tout type de véhicule.

ARTICLE 5

M. le Directeur des Services Départementaux,

M. le Lieutenant-colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- DEGEORGES TP
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Frangy-Seyssel.
- SDIS

**Le Maire,
E. GEORGES.**

